B.I.R.
926

BIBLIOTECA INSTITUTULUI DE ISTORIE ROMÂNĂ
UNIVERSITATEA
CLUJ

LES JUIFS
SONT-ILS PERSÉCUTÉS
EN ROUMANIE?

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. I. G. BIBICESCO

MAIRE PAR INTÉRIM DE BUCAREST

DANS LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 2 (15) OCTOBRE 1902

BUCAREST

IMPRIMERIE DE LA «VOINȚA NAȚIONALĂ»

Rue Brezoianu No. 4 bis, au coin du Boulevard Elisabeth

1902.

1212/1937

B.I.R. 926

Dl-lui Al. Hirna
în semn de stimă
Bibicescu

LES JUIFS
SONT-ILS PERSÉCUTÉS
EN ROUMANIE?

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. I. G. BIBICESCO

MAIRE PAR INTÉRIM DE BUCAREST

DANS LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 2 (15) OCTOBRE 1902

LEGATUL
PROF. V. BOGREA
1926.

BUCAREST

IMPRIMERIE DE LA «VOINȚA NAȚIONALĂ»

Rue Brezoianu No. 1 bis, au coin du Boulevard Elisabeth

1902.

BIBLIOTECA INSTITUTULUI DE ISTORIE ROMÂNĂ
UNIVERSITATEA
CLUJ

TABLE DES MATIÈRES

Sentiments humanitaires du peuple roumain.

Les exemptions d'impôts accordées aux écoles „Max Aziel". — Exemptions accordées aussi aux autres écoles ou sociétés étrangères. — Secours aux étrangers.—Le service médical et sanitaire. — Les étrangers dans les hôpitaux.

Civilisation ancienne du peuple roumain.

Le meurtre rituel à l'étranger et chez nous.— Le respect des morts.

Prétendue misère des Juifs de Roumanie.

Comment les Juifs ont émigré et en quel nombre? — Question des émigrations en général. — Les ouvriers étrangers dans le pays.— Les Juifs impropres au travail demandé en Roumanie.

Les émigrations juives n'ont pour cause ni la persécution religieuse ni la misère.

Esprit de tolérance des Roumains. — Moyens d'existence, natalité et mortalité. — Causes réelles : nombre croissant des juifs; concurence et difficultés de l'existence ; essor économique des Roumains.

Annexes.

LES JUIFS
SONT-ILS PERSÉCUTÉS
EN ROUMANIE?

Messieurs les Conseillers,

La société israélite «Cultura» a sollicité dernièrement, par une pétition qu'elle vous a adressée, qu'il fût accordé à l'école primaire et commerciale «Max Aziel» le service gratuit de l'eau et de la voirie. Vous avez émis alors, à l'unanimité, et sans discussion, un vote donnant satisfaction à cette demande; par ce fait, vous avez assimilé ces écoles israélites aux écoles bâties et entretenues par la mairie.

Notre service financier, limité par les exigences de la loi et inspiré par la fiscalité qui dans tous les pays constitue une coutume pour ce service, notre service financier a interprété votre vote dans le sens que l'exemption acordée ne l'était que pour l'avenir, mais n'englobait pas aussi les taxes dues pour le passé. Voici quel était l'argument invoqué par notre service financier: les services de l'eau et de la voirie ont été faits à ces écoles conformément à leur propre requête, qui ne réclamait nullement l'exemption des taxes ; leur

seconde requête ne réclamait non plus rien quant aux taxes pour le passé. Par conséquent, la forme est en faveur de cette interprétation. A mon avis, le fond ne l'est pas, parce que, en acordant cette exemption de taxes, vous avez voulu y comprendre aussi le passé, en assimilant entièrement ces écoles israélites aux écoles de la mairie. Afin d'interpréter ce vote, afin de déterminer le sens, que votre intention voulait lui fixer, nous revenons de nouveau sur cette question, à l'occasion d'une nouvelle pétition des dites écoles «Max Aziel». Pour que l'on se rende compte de ce qui est demandé, je communique à l'honorable conseil qu'il s'agit d'exempter les écoles «Max Aziel» de 650 fr., taxes dues pour le passé, jusqu'à votre vote d'aujourd'hui décidant qu'à l'avenir, le service des eaux et de la voirie fût continué gratuitement.

Le Conseil, à l'unanimité, et sans discussion, décide d'exempter les écoles «Max Aziel» de toute taxe pour le passé, comme elles le sont de fait, par le vote précédent, pour l'avenir.

A la suite de ce vote, M. I. G. Bibicesco, maire par intérim, prononce le discours suivant :

Messieurs les Conseillers,

Je crois de mon devoir, à cette occasion, de constater que le conseil communal, au moment même où l'on accable notre pays d'accusations injustifiées, injurieuses et révoltantes, en affirmant que notre pays persécute les Juifs à cause de leurs croyances religieuses, à ce moment même, le conseil communal a conservé le calme dans ses décisions. Aux insultes et à la haine, il répond, comme toujours, en mettant les écoles juives sur le même pied que les écoles roumaines et les

exempte de toute taxe, comme le sont les écoles de la municipalité. (*Applaudissements*).

Je crois de mon devoir de constater ce fait, car nous avons l'obligation, comme représentants de la population de la capitale, d'avoir soin, non seulement de ses biens matériels, mais encore de conserver intact et de faire reconnaître par tous, ce beau patrimoine de civilisation du peuple roumain, ce capital de sentiments nobles et humanitaires, qui le caractérise, l'inspire et anime toutes ses actions (*Applaudissements*).

C'est dans ce but que je prie le conseil de vouloir bien m'accorder quelques moments, pour me permettre de citer et de classer aussi d'autres faits qui, par leur propre éloquence, seront l'image fidèle des sentiments nobles qui animent le cœur du Roumain.

Les écoles israélites «Max Aziel» ne sont pas les seules qui jouissent des bienfaits et de la protection du conseil communal. Toutes celles qui l'ont demandé, ont été exemptées, parce que nous avons considéré l'école comme une institution destinée, non seulement à instruire l'homme, mais encore à le rendre meilleur ; c'est pourquoi nous n'avons jamais refusé à personne, de quelque croyance et de quelque nationalité qu'il fût, le secours que nous avons pu accorder, quand on nous l'a demandé.

Est-ce là de la persécution pour cause de croyance religieuse ?

Nous avons exempté les écoles de nationalité étrangère, nous avons exempté les écoles juives des taxes de constructions qui eussent été pour elles une charge.

Nous sommes allés plus loin encore : nous avons encouragé autant que possible les societés de bienfaisance, de secours mutuel, celles qui fournissent des vêtements ou des livres aux élèves pauvres, les sociétés qui se procurent les fonds nécessaires

par des fêtes ; nous les avons toutes exempté sans nous préoccuper des croyances religieuses de leurs membres, ni de leur nationalité ; nous avons exempté même les sociétés juives ayant un but de bienfaisance tout à fait privé, comme par exemple, d'aider les malades, de favoriser le mariage des filles pauvres, etc.

J'éprouve un plaisir particulier à dire, à l'honneur des sentiments de ce conseil, que vous avez donné, il y a quelques années, un vote par lequel vous exemptiez des taxes communales les sociétés de secours et de bienfaisance, sans distinction de religion ou de nationalité, lorsqu'elles ont par leurs statuts un but humanitaire.

Le résultat de ce vote pour l'année budgétaire 1901—1902 a été que le nombre des sociétés exemptées de taxes se trouve représenté par :

32	sociétés	roumaines
32	»	israélites
6	»	internationales
5	»	allemandes
2	»	hongroises
1	»	polonaise
1	»	autrichienne

Il me semble, que ces faits démontrent que nous ne manquons point de sentiments humanitaires et que nous ne persécutons personne pour sa croyance religieuse. Il me semble, au contraire, qu'en traitant les sociétés étrangères de secours et de bienfaisance absolument sur le même pied que les sociétés roumaines, nous avons prouvé, non seulement nos sentiments de tolérance, mais encore le désir manifeste de mettre les membres de ces sociétés en mesure d'atteindre leur but humanitaire.

Mr. Th. Nicolesco. À l'occasion des distributions d'argent, on est également venu au secours de 20 familles israélites.

Mr. I. G. Bibicesco. C'est exact. Je vous remercie de me le rappeler et j'ajoute qu'à chaque distri-

bution de pain confisqué on se souvient aussi des pauvres israélites. Quant aux hospices de vieillards et de malades israélites, ils reçoivent en pareil cas autant de pain que les hospices similaires roumains.

Est-celà de la persécution religieuse? Mais, nous avons les défauts de nos qualités; nous faisons le bien à tous nos prochains modestement, en silence, sans réclame, par un effet naturel de nos sentiments humanitaires; c'est pourquoi, au lieu de la reconnaissance qui nous est due, on ne formule que d'injustes accusations auxquelles ajoutent foi ceux qui ne connaissent pas le véritable état des choses (*applaudissements*).

Je continue mon énumération des faits.

La mairie possède un service sanitaire obligé d'accorder gratuitement des consultations et des secours aux malades pauvres, soit dans les locaux affectés à ce but, soit même, dans des cas plus graves, à domicile. Ce service remplit ses devoirs humanitaires, sans demander à celui qui sollicite un secours s'il est roumain ou s'il est juif.

Nous possédons un service de vaccination contre la variole. Ce service a coûté très cher, mais il a rendu des services considérables. La variole n'existe plus dans notre ville, ce qui ne se voit pas dans beaucoup de villes étrangères Ce service a été fait gratuitement pour tous les habitants de la capitale sans distinction de croyances religieuses ou de nationalité. Ainsi, nous sommes arrivés à ce que la variole ne frappe plus personne à Bucarest, ni les Roumains, ni les juifs, ni les étrangers.

Se trouve t-il un homme impartial pour soutenir que ces faits témoignent de notre manque de sentiments humanitaires ou que nous sommes animés de haine religieuse? (*applaudissements*).

Il existe encore un autre service, celui des étu-

ves de désinfection. Lorsqu'un cas de maladie infectieuse ou contagieuse (comme la diphtérie, la scarlatine, la fièvre typhoïde, la phtisie etc.), se produit dans une famille, la mairie, sur un simple avis du médecin, quel qu'il soit, envoie immédiatement l'étuve avec tout son personnel et le matériel desinfectant nécessaire, afin de désinfecter la maison, les vêtements, etc. afin de sauver de la contagion les autres membres de la famille.

Ce service est accordé à tout habitant de la capitale, étranger, juif, ou roumain, à tous gratuitement, sans distinction, même lorsque leur état de fortune leur permet de payer

Ne serait-il pas singulier que d'un côté, nous persécutions les juifs pour leurs croyances religieuses et que d'un autre côté, nous livrions à la mort une lutte acharnée pour les sortir de ses griffes ? (*applaudissements*). Nos moyens de persécution sont si bizarres, que si les grands et dignes publicistes juifs de l'étranger ne les appelaient pas *persécution*, les autres hommes seraient tentés de croire que ce sont là tout simplement des manifestations de sentiments humanitaires, comme on en voit rarement. (*applaudissements*).

Parlons maintenant des hôpitaux. Le temps m'a manqué pour réunir des chiffres de tous côtés ; je crois d'ailleurs que cela n'est pas absolument nécessaire ; je ne poursuis pas, en effet, une étude détaillée, mais je recueille seulement des indications pour ceux qui voudraient poursuivre ces investigations.

Nos hôpitaux sont de véritables institutions de bienfaisance, des modèles d'institutions humanitaires ; on y reçoit les malades sans considération de religion, ni de nationalité ; il s'y trouve même des malades venant des états voisins, car chacun trouve chez nous, sans distinction, et des médecins, et des médicaments, le manger et le coucher à l'hôpital, pour tous gratuitement.

Ceux qui nous insultent en prétendant que nous sommes dépourvus de sentiments humanitaires et que nous persécutons les hommes à cause de la différence de religion, pourraient-ils nous citer beaucoup de peuples, parmi ceux qui nous adressent ces accusations, aussi empressés que nous à secourir l'homme malade, quel qu'il soit, à faire les sacrifices que nous faisons sans bruit, modestement, par un simple effet de nos sentiments humanitaires, sans que cela nous paraisse une action d'importance extraordinaire? (*applaudissements*).

Non. Des cas semblables sont rares, tandis que des cas contraires se sont produits comme le rappelle un collègue. Le cas s'est produit où un Etat voisin a demandé à notre gouvernement de payer pour deux roumains soignés dans les hôpitaux de cet État, lequel n'a renoncé à sa demande, que lorsqu'il lui fut prouvé que dans nos hôpitaux on avait reçu et soigné à la même époque et gratuitement, non point deux, mais des centaines de citoyens de cet Etat.

Voici, à titre d'exemple, le chiffre des malades soignés dans les hôpitaux de l'Éphorie seulement.

En 1901 ont été reçus et soignés dans ces hôpitaux :

24.407	malades	roumains
12.300	»	étrangers
1.429	»	israélites

Aux consultations gratuites se sont présentés :

70.200	malades	roumains
54.262	»	étrangers
19.464	»	israélites.

Ces chiffres se passent de commentaires ; ils sont suffisamment éloquents par eux mêmes.

Je rappelle cependant, que dans les autres hôpitaux, les malades sont également reçus sans qu'il leur soit demandé quelle est leur religion et leur nationalité ; en outre, ces hôpitaux se trou-

vant plus rapprochés des quartiers juifs, il est probable que le nombre des malades israélites y est plus considérable que dans les hôpitaux de l'Ephorie. Il faut noter encore que les israélites ont leurs propres hôpitaux.

Voici l'aveu d'un étranger, au sujet de notre tolérance et de nos sentiments humanitaires.

Monsieur Sebestyen Ede écrit dans le «*Magyar Orszag*» du 2 octobre ce qui suit :

„Bucarest possède 9 grands hôpitaux. Ceux-ci té-
„moignent du degré de développement de sa civilisation.
„Ces hôpitaux sont en partie des institutions d'Etat, en
„partie soutenus aux frais de la ville et en partie sur des
„fondations privées. Le malade qui se présente à l'hô-
„pital ne subit point de questionnaire ; on inscrit son
„nom et son domicile et c'est tout. On ne lui demande
„ni acte d'identité, ni certificat d'indigence ; le ma-
„lade doit être soigné ; s'il est pauvre, il est reçu au
„nom de Dieu. *Telle est la croyance.* **Trente-sept pour
„cent du nombre total des malades dans les
„hôpitaux sont des étrangers presque tous
„hongrois**".

Ce témoignage est précieux, car il s'est produit à la suite d'une étude faite sur place et il a reçu la publicité dans des journaux qui ne nous sont nullement favorables. (*Applaudissements*).

Voici encore un fait, que j'ai oublié de rappeler, lorsque j'ai parlé des services communaux.

Parmi les pensionnaires inscrits dans le budget de la commune il se trouve une famille israélite. Quelque chose de plus : cette famille, en plus de la pension à laquelle elle a légalement droit, reçoit encore un secours mensuel. Et si nous cherchions bien, nous trouverions d'autres juifs parmi les pensionnaires de la commune et même parmi les fonctionnaires.

N'est-il pas vrai que ces faits, s'ils prouvent quelque chose, prouvent justement notre tolé-

rance et qu'en faisant le bien nous ne nous préoccupons pas de savoir si le secouru est chrétien ou juif?

Comme vous voyez, une seule famille juive reçoit une pension et un secours, tandis que plus de cent familles roumaines de pensionnaires, même avec des pensions moindres que celles de cette famille israélite, n'ont pas d'autres secours en dehors de leur pension légale ! J'aimerais bien savoir ce qu'aurait pu faire de plus pour cette famille des administrateurs qui ne seraient pas des persécuteurs ! (*Applaudissements*).

Ces faits portent-ils aussi le nom de persécution ?

Il semblerait que nos accusateurs ont inventé un nouveau dictionnaire, un dictionnaire spécial, où les mots ont un sens absolument différent de celui qu'ils ont dans le langage ordinaire.

Mais ce n'est pas là tout ce qu'il y a à dire. Lorsqu'un juif pauvre n'a pas de quoi entamer un procès, il demande à la mairie un certificat d'indigence. Or, ce certificat lui est délivré sans que l'on recherche si son procès est contre un roumain ou contre quelqu'un d'autre. Voilà de la persécution !

Lorsqu'un juif pauvre ne peut pas payer la taxe scolaire, la mairie lui délivre sans retard et sans difficulté le certificat d'exemption de taxe. Et voilà pourquoi l'on nous accuse de rendre la vie amère aux israélites ! *(Applaudissements)*.

Afin de clore cette partie de mon exposé concernant les manifestations des sentiments humanitaires de notre nation, permettez-moi de généraliser et de mettre en évidence, par quelques rapprochements, les qualités de civilisation antique de notre peuple.

On lit souvent que dans d'autres États les Juifs sont odieusement accusés de tuer des Chrétiens

afin d'utiliser leur sang pour les fêtes mosaïques. Ces accusations sont formulées dans la presse et dans des assemblées, et l'on assiste à des procès intentés par les autorités, à des instructions ordonnées et même à des condamnation prononcées. Or, dans ces pays-là personne ne dit qu'il s'agit de persécution religieuse.

Assistons-nous chez nous à de pareils spectacles? Non. Chez nous, quoique l'on nous accuse de haine contre les juifs, de persécutions à cause de leur croyance religieuse, il ne se produit point de semblables accusations, l'on ne voit point de semblables procès. Et, c'est toujours nous qui sommes inhumains, qui persécutons, qui sommes animés d'une haine aveugle contre les juifs ! *(Applaudissements).*

Quelque chose de plus encore.

On voit dans des pays civilisés qui font un si grand cas de leur civilisation qu'ils trouvent nécéssaire de censurer notre absence de sentiments humanitaires, on voit, dis-je, (comme cela s'est produit récemment) des cas où un cortège funèbre juif est insulté, honni, attaqué et inondé d'eau et où les assistants sont battus.

A-t-on vu semblable spectacle chez nous, Roumains, nous les non civilisés, les barbares?

Non, et je le dis avec orgueil, non. Chez nous les cortèges juifs, de même que ceux des autre races, sont l'objet du même respect dû aux morts.

Pour nous, un mort quel qu'il soit, est un combattant tombé sur les champs de la lutte pour l'existence, et nous saluons les cortèges juifs, comme les cortèges chrétiens, en nous découvrant et en disant: *que Dieu lui pardonne !* (Applaudissements).

C'est là un signe de civilisation ancienne, c'est là un fait que l'on ne voit pas souvent ailleurs, où, en général, lorsqu'un un cortège funèbre passe, le monde est tout au moins indifférent ou bien regarde comme à un spectacle.

Ces faits, bien plus que d'autres, prouvent surabondamment que la haine religieuse n'a jamais trouvé place dans l'âme compatissante du roumain ; ces faits prouvent que la haine religieuse ou autre ne se rencontre pas chez nous, mais bien chez ceux qui nous accusent injustement, aveuglément, avec haine. (*Applaudissements*).

Mais on dit (et c'est ici que j'entre dans le fond de la question), on dit, que les juifs, à cause des persécutions religieuses auxquelles ils sont en butte, se trouvent dans un état de misère comme nulle part ailleurs et qu'ils sont, à cause de cela, obligés d'émigrer.

La misère se trouve partout, même dans les Etats les plus riches et les plus civilisés.

J'ose affirmer cependant que chez nous l'état de misère est en général moindre qu'ailleurs, que la misère des juifs n'est nullement plus grande que dans d'autres pays où ils sont en aussi grand nombre que chez nous, par exemple en Galicie et en Russie.

Et cela est vrai pour le simple motif que chez nous la vie est plus facile et à meilleur marché et c'est pourquoi justement nous subissons une sorte d'invasion juive.

Malgré tout les juifs émigrent.

Voyons cependant pourquoi, comment et en quel nombre?

Je m'occuperai spécialement de l'émigration de l'année 1901, lorsque le bruit des accusations et les plaintes soulevées contre nous ont eu la plus grande intensité.

D'abord : *Comment ont-ils émigré*? On a vu (chose singulière pour des hommes exténués de misère et de persécution) on a vu se former des groupes d'hommes et de femmes qui se sont fait faire des uniformes et sont partis à pied. Les uniformes nécessitaient de la dépense, le voyage à pied est cher et malgré tout ils l'ont fait.... dans quel but?

Aucun autre que celui de faire une manifestation contre le pays. Or, organisés en armée comme ils l'étaient, ils ont manifesté par une sorte d'ordre du jour injurieux à l'adresse de la nation roumaine. Enfin cette émigration.... théatrale s'est réduite à un voyage de plaisir d'autant plus agréable qu'il était payé, pour le retour, non pas sur l'argent des émigrés, mais sur celui du pays même qui, soit disant, les persécutait.

Voilà les persécutions! (*Applaudissements*).

Je rappelle ce fait comme un trait caractéristique et je poursuis.

Voyons maintenant, *combien sont ils partis?* Je cite un chiffre qui ne peut être contesté, parce que je le trouve dans un rapport officiel, si j'ose m'exprimer ainsi, de la société israélite de colonisation (*Jewish Colonisation Association*), rapport publié dans le journal l'*Egalité*, journal juif de Bucarest.

Voici la teneur de ce rapport sous le titre *Emigration roumaine:*

„Dès la fin de l'année 1900 notre association a décidé „de s'occuper elle-même de l'émigration des israélites „roumains. Une entente fut conclue dans ce but avec „plusieurs sociétés à l'effet de régler le mouvement et „d'empêcher, dans la mesure du possible, qu'il ne fut „pas dirigé vers un seul pays".

„Les dispositions préliminaires ne permirent pas à no- „tre action efficace d'agir avant le mois d'avril 1901. „M. Auerbach qui avait été nommé inspecteur de notre „association, fut envoyé en Roumanie à cette époque afin „de surveiller de là les départs. Ainsi, 1864 personnes „ont quitté le pays; en outre, 746 émigrants ont été envo- „yés dans différentes directions par le comité Montefiore de „Rotterdam qui nous accorda sa précieuse collaboration.

„Pendant l'année 1901 nous avons réglé encore le dé- „part de 137 familles d'émigrants, comprenant 573 „âmes. Ces familles se sont rendues auprès de leurs „chefs partis auparavant. Nous avons donc facilité l'émi- „gration de 3183 personnes[1]*".*

[1]) *Egalitatea* No. 33 du 23 août 1902 page 158 et 159, texte du rapport intitulé: Activité de la *Jewish Colonisation Association.*

Ainsi donc, pendant l'année 1901 sont parties **3183** personnes, parmi lesquelles sont comprises **573** qui se rendaient auprès de leurs chefs de famille partis auparavant.

Les données officielles de chez nous indiquent un chiffre moindre : 1189 passeports pour 2807 personnes, dont 781 hommes seulement, c'est-à-dire des personnes en état de travailler[1]).

Comparez le tapage produit avecce chiffre et vous pourrez apprécier la bonne foi de nos accusateurs.

Et l'on dit qu'ils sont partis pour cause de persécution religieuse, tandis que plusieurs centaines de mille sont restés ! (*Applaudissements*).

Mais, il me semble que des émigrations se produisent aussi dans d'autres pays et qu'elles s'expliquent partout par des causes logiques, normales et réelles.

Les hommes émigrent de tous pays et ils émigrent en plus grand nombre que de chez nous.

Voici des chiffres :

D'après la statistique officielle des Etats-Unis sur les émigrations des Européens, en 1901, ont immigré dans ces Etats :

D'Autriche Hongrie.	**113.000**
D'Italie.	**136.000**
De Russie.	**85.000**

Cette statistique ne mentionne même pas les émigrations des juifs de Roumanie, car elles sont une quantité... négligeable.

La statistique officielle des ports européens, pour 1901, classe les émigrants d'Europe en Amérique comme suit :

D'Autriche. . . .	Allemands	11.217
	Ruthènes	19.381
	Israélites.	**13.473**
De Hongrie . . .	Hongrois.	7.809
	Slovaques	26.305
	Ruthènes.	21.429
	Israélites.	**17.893**
De Russie. . . .	Russes	21.700
	Israélites.	**64.317**

[1]) Voir à la fin, en detail, le tableau.

En présence de ces émigrations colossales que peut signifier une émigration de **3000** juifs de Roumanie ? Les statistiques elles-mêmes la considère comme insignifiante et ne l'enregistre même pas.

Que signifie ce petit nombre d'émigrants en comparaison de l'émigration de 17.000 juifs de Hongrie, pays où, de l'aveu même de nos accusateurs, les juifs se trouvent comme au sein d'Abraham, avec tous leurs droits politiques ?

Or, personne ne prétend que l'émigration juive dans tous ces Etats soit due à une persécution quelconque ; tout le monde reconnaît que ces émigrations sont dues à des causes d'ordre économique, qui provoquent et nécessitent une émigration. Il n'y a que chez nous, d'où sont partis si peu d'émigrants (781 hommes en état de travailler en 1901), que nos véridiques accusateurs trouvent, pour expliquer l'émigration, des causes tout à fait différentes. (*Applaudissements*).

Permettez moi de vous demander ceci afin d'éclaircir complètement la question : Ne s'est-il pas produit aussi chez nous un évènement, une cause exceptionnelle qui ait déterminé ces émigrations et qui les explique, quelque insignifiantes qu'elles aient été ?

Je vais rappeler des faits.

Nous venons de passer par une des crises les plus graves que le pays ait eu à subir, crise causée, d'un côté, par le contre-coup de la crise qui frappait les Etats avec lesquels nous sommes en relations étroites, et d'un autre côté, accentuée et aggravée par la perte presque totale dela récolte du pays.

Il est évident que cet état de choses a produit de grandes souffrances. Je pourrai même dire des souffrances générales pour tous les habitants du pays. Le paysan, du plus pauvre au plus aisé, a souffert, de même, le commerçant, l'industriel, le propriétaire, même les plus

riches ; l'Etat qui représente les intérêts généraux de la nation a aussi souffert. (*Applaudissements*). Les juifs ont également souffert, a leur tour ; et cela est fort naturel, car, eux aussi, ils avaient une part très large des richesses de ce pays, alors que tout le monde se trouvait dans le bien-être.

Les israélites ont par conséquent également souffert de cette crise et.... ils ont émigré.

Mais — voici un autre côté de la question — ce ne sont pas seulement les juifs qui ont émigré. Les Italiens l'ont fait de même, eux qui trouvaient du travail aussi bien dans les grandes entreprises publiques que dans les constructions particulières. Leur émigration a été très grande : plusieurs milliers d'hommes. Cependant les Italiens ne sont pas partis en nous insultant et avec des sentiments de haine à notre égard. Ils ont vu que les épreuves qui les frappaient, frappaient bien plus durement encore les autochtones, les Roumains. (*Applaudissements*).

Il y a encore un fait qui éclaire et caractérise l'état des choses de chez nous. Tandis que 3000 juifs émigraient, d'autres étrangers venaient dans le pays en nombre vingt fois plus considérable encore et ils ont trouvé ici le travail qui leur manquait dans leur pays d'origine. Ils ont trouvé une existence plus facile et plus de gains que dans leur propre pays. (*Applaudissements*).

Je donne des chiffres qui vont témoigner des immigrations étrangères chez nous pendant une longue période d'années

Voici le nombre des ouvriers étrangers qui sont venus dans le pays avec l'autorisation du ministère de l'intérieur à portir de 1885 jusqu'en 1900 inclusivement :

1885 — 17.527	1893 — 36.935
1886 — 17.649	1894 — 39.852
1887 — 9 394	1895 — 24.320
1888 — 14.399	1896 — 24.663
1889 — 18.171	1897 — 25.963
1890 — 26.720	1898 — 25.764
1891 — 28.267	1899 — 37.244
1892 — 34.942	1900 — 36.110

En 1901, l'année des grandes émigrations juives, l'immigration des étrangers chez nous a atteint son plus haut point; elle a été de **66.901** personnes, chiffre qui jusqu'alors n'avait pas encore été atteint[1]).

Voyons ce qui est arrivé en 1902. Le nombre des ouvriers étrangers entrés dans le pays individuellement et par groupes, c'est à dire avec l'autorisation du gouvernement, a été le suivant:

Mois	Individuellement	Par groupes
Janvier.. ..	0	2 938
Février.. ..	0	5.247
Mars..	12.332	21.210
Avril..	8.611	14.072
Mai	7.880	8.695
Juin..	5.003	4 776
	33.826	56.938

Plus de 90.000 ouvriers étrangers, hommes de travail, pas de femmes et pas d'enfants, sont venus chez nous dans les premiers 6 moir de 1902.

Ils appartiennent aux nationalités suivantes:

	Par groupes	Individuellement
Austro-Hongrois..	25.313	11.779
Bulgares	20.405	12.825
Serbes..	9.716	1.613
Turcs	73	4.943
Belges..		17
Français		60
Allemands..		84
Italiens..		555
Russes..		89
Divers..	1.351	1.872
	56.938	33.826

[1]) Bulletin officiel du Ministère de l'Intérieur No. 4 du mois d'avril 1902 page 105 (Rapport présenté à S. M. Le Roi par Mr. le Ministre de l'Intérieur).

D'après la profession à laquelle appartiennent les 38.826 immigrés individuellement, ils se classent comme suit :

Ouvriers	agricoles..	5.915
»	pêcheurs.	220
»	bûcherons	2.446
»	maçons	851
»	charpentiers	1.916
»	maraichers..	6.595
Divers	métiers	15.883
		33.826

Parmi ces 33.826 ouvriers immigrés chez nous, individuellement, il y avait 18.650 exerçant différents métiers, tandisque les juifs ouvriers partis de chez nous, étaient pendant les mêmes mois, au nombre de 781.

Comment se fait-il donc, qu'ayant de la place pour travailler, les juifs s'en vont, en insultant et en maudissant le pays?

Il n'y a à cela qu'une seule explication. Ce n'est pas la persécution qui les fait partir. Mais simplement parce qu'ils sont absolument impropres au travail nécessaire de chez nous, le travail agricole. Ou bien qu'ils ne veulent pas se livrer à un semblable travail, difficile et peu rémunérateur en général.

En effet, c'est une chose proverbialement connue chez nous, que les juifs ne veulent pas se soumettre au travail des champs. Le paysan roumain dit à ce propos : «*on n'a jamais vu d'échelle à la lune, ni de juif à la moisson*».

Mais, afin de prouver que les juifs n'aiment pas faire de l'agriculture, même dans des conditions très favorables, je vais relever une constatation que personne,—pas même les juifs—ne pourront mettre en doute, car elle est de source juive.

Je trouve cette constatation dans le même rapport de la société israélite de colonisation. Je

cite textuellement. Le titre est: *essais de colonisation des émigrants roumains:*

„*Pendant l'année 1901, la Société* **Iewish Agricultural and Industrial Aid Society,** *a essayé de placer* **dix** *familles d'émigrants roumains dans les fermes soigneusement aménagées des environs de Voodbine. Malgré toutes les précautions prises,* **l'essai n'a pas réussi.** *Actuellement, il n'y a plus à Voodbine que* **deux** *de ces familles*".

Et plus loin, sous le titre: *Colonisation roumaine en Anatolie,* le même rapport dit:

„*Nous nous rappelons, qu'un certain nombre de familles roumaines avaient émigré en Anatolie et s'étaient établies là-bas sur les terrains que le gouvernement turc leur avait concédés.*

Les mauvaises conditions climatériques de la contrée nous ont obligé d'intervenir et de faire sortir de cette région un certain nombre de ces familles qui y périssaient. Quelques familles ont persisté dans leurs projets, et grâce à l'aide de M. le Dr Varburg de Berlin, elles ont créé deux petits centres de colonisation à Karaya et à Sassilar[1]).

Par conséquent, les juifs de Roumanie n'ont pas voulu faire de l'agriculture, même lorsqu'on leur a donné dans des conditions très favorables, du terrain, du bétail, des instruments agricoles, des maisons d'habitation et l'argent nécessaire. Comment auraient-ils donc pu entreprendre de travailler la terre roumaine, sans avoir des secours extraordinaires de ce genre, inusités chez nous?

Donc, s'ils ont émigré, ce n'est pas parce qu'ils manquaient de travail, mais parce qu'ils ne voulaient pas ou ne pouvaient pas éxécuter le travail dont le pays avait besoin, travail qui lui est nécessaire et imposé. Comme il n'y avait plus d'affaires, il était naturel, il était même fatal que les intermédiares dans les affaires (sorte de gens qui ont constitué précisément la plupart des émi-

[1]) *Egalitatea*, numéro cité plus haut.

grants) soient tout les premiers à ne plus pouvoir gagner leur existence journalière.

J'espère donc que l'on voudra bien reconnaître que ces émigrations n'ont nullement eu pour cause les soi-disant persécutions, qui n'ont été eu somme que des inventions fallacieuses. La cause de cette émigration n'est que la gêne économique extraordinaire qui nous a frappé. (*Applaudissements*).

Un publiciste allemand, Ganz, je crois, qui a traversé le pays, il y a quelques mois, et qui est resté quelques jours à Bucarest, sous prétexte d'étudier la question israélite, affirme dans son étude, prétendue documentée, que la moitié de Bucarest est restée inhabitée à cause des émigrations juives !

Afin de juger à quel point ce fait est inexact, je vais donner le chiffre des passeports d'émigration délivrés par la préfecture de la capitale en 1902. On pourrait croire, sur l'affirmation fantaisiste de Ganz, que des milliers de juifs ont quitté Bucarest.

Mais voici l'éloquence des chiffres : De janvier à juillet 1902, on a délivré 124 (remarquez le chiffre), 124 passeports pour 325 personnes ; en Août 34 passeports pour 73 personnes ; en Septembre jusqu'au 22 du mois, 3 passeports pour 7 personnes.

Au total, dans un laps de neuf mois, on a demandé et délivré : 161 passeports pour 405 personnes.

Voici à quoi se résume la fameuse dépopulation affirmée par M. Ganz sur la base d'études soi-disant sérieuses. (*Applaudissements*).

Permettez-moi, Messieurs, de vous soumettre un nouveau document afin de prouver la situation difficile des ouvriers à Bucarest, non point à cause de persécutions imaginaires, mais à cause des circonstances économiques que j'ai déjà signalées; c'est un tableau des constructions à un et à plusieurs étages élevées à Bucarest de 1896 à 1902.

ANNÉES	Constructions à un étage		Constructions à 2 étages		Constructions à 3 étages		Constructions à 4 étages		Ecuries et Magasins
	Nombre des constructions	Surface des constructions	Nombre des constructions	Surface des constructions	Nombre des constructions	Surface des constructions	Nombre des constructions	Surface des constructions	
		m. c.		m. c.		m. c.		m. c.	m. c.
1896	1151	87.755	242	33.051	32	3.732	10	1.277	3.020
1897	1036	86.138	220	35.401	35	4.142	5	1.956	5.240
1898	836	108.841	278	43.606	30	9.608	6	2.051	3.768
1899	894	118.950	234	46.341	41	10.674	2	777	717
1900	426	44.340	79	10.622	13	1.934	3	1.521	203
1901	252	25.265	29	4.048	2	785	—	—	1.230
1902	1 Jan. 1 Oct. 264	22.651	44	6.304	9	1 299	—	—	899

Veuillez comparer, Messieurs, le nombre des constructions et vous trouverez pour ces dernières années une très grande diminution; et si vous considérez aussi le cube bâti, vous constaterez alors une baisse énorme.

Vous connaissez le dicton: «*Si la bâtisse va tout va*», dicton applicable à Bucarest, comme à toute grande ville. Chez nous, eu égard à notre situation et au genre de travail qui se fait dans notre pays, on dit encore: «*boisseau bien rempli apporte prospérité*».

Dans ces dernières années de douloureuse épreuve, le boisseau n'a pas été rempli et une gêne générale s'est faite sentir dans tout le pays; la bâtisse n'a pas prospéré et les ouvriers en batiments, les fournisseurs des matériaux, les intermédiaires entre les fournisseurs et ceux qui bâtissaient ont également été mis à dure épreuve.

Ce n'est pas seulement les juifs, mais tout le monde, qui a souffert: les italiens ont émigré aussi, ainsi que je l'ai dit, mais sans haine et sans insultes. Quelques israélites ont aussi émigré, mais avec la haine dans l'âme et l'insulte à la bouche et dans leurs manifestes.

On voit bien que les juifs ne savent pas supporter la souffrance; et, de même qu'ils sont venus chez nous pour chercher un bien-être qui leur manquait dans leur pays d'origine, ils nous ont quitté, à la première épreuve sérieuse, poussés par l'esprit d'émigration qui paraît être dans leur nature. (*Applaudissements*).

Je dis ceci, parce que s'il n'avait été question que de souffrances, les ouvriers roumains, qui ont souffert davantage, auraient aussi émigré. Mais ils n'ont pas émigré, parce que le roumain est attaché au sol natal comme à une mère. Cet amour de la patrie nous a fait demeurer pendant 20 siècles sur place, malgré les souffrances et les douleurs qui nous ont accablées, comme aucun au-

tre peuple, car nous avons été sur le chemin des grandes invasions. (*Applaudissements*).

Le Roumain n'est pas parti, de même que les habitants de la Martinique ne sont pas partis, malgré la pluie de feu qui a couvert une partie de leur pays, malgré les tremblements de terre qui ont secoué le sol sous leurs pieds, en faisant périr des milliers d'âmes en quelques instants. (*Applaudissements*).

Le Roumain n'est pas parti, de même que les Boërs du Transvaal ne sont pas partis, quoiqu'appelés dans d'autres pays ; car s'ils ont tout perdu, maison et avoir, et même de nombreux membres de leurs familles, le sol leur est resté, et ils souffrent en lui demeurant attachés. (*Applaudissements*)

Ces peuples agricoles ont des qualités de cœur qui paraissent leur être propres.

Les juifs ne peuvent pas les posséder ces qualités, car leurs relations en général se réduisent a des relations personnelles, qui ne sont et ne peuvent être que très courtes et très précaires, comme la vie des hommes d'ailleurs.

Et c'est cela, je suppose, qui explique pourquoi le juif se décide plus facilement à émigrer, pourquoi qu'il émigre ainsi que nous venons de le voir de pays comme l'Autriche, la Hongrie, etc où ils possèdent des droits politiques.

Mais, si les uns ont émigré, d'autres sont venus (je parle spécialement des juifs), car il est plus facile de vivre chez nous que dans d'autres pays où les juifs sont nombreux.

Ils sont venus, même à l'époque des émigrations et ils viennent sans cesse. Nous le voyons journellement; nous pouvons tous le constater. Evidemment, ils ne viennent pas chez nous pour se faire les victimes volontaires de notre aveugle persécution religieuse ; ils viennent ici, bien au contraire, parcequ'ils s'y trouvent mieux qu'ailleurs ; ils y viennent parcequ'ils trouvent des conditions d'existence plus faciles. (*Applaudissements*).

Quant aux persécutions religieuses, Messieurs, c'est un fait connu que les sectaires du fanatisme religieux persécutent et frappent non seulement ceux qui appartiennent à des religions différentes de la leur, mais aussi les hétérodoxes de leur religion. Vous avez vu que de ces hétérodoxes-là viennent chez nous en grand nombre; a-t-on jamais entendu la moindre plainte qu'ils aient été persécutés, parce qu'ils louent le Seigneur et l'honorent avec d'autres formes et dans une autre langue que chez nous ? (*Applaudissements*).

Vous savez que des milliers de Turcs viennent chez nous; a-t-on jamais entendu quelqu'un d'eux se plaindre qu'il fût persécuté pour sa religion ou pour autre chose ?

En somme si quelques juifs s'en vont de chez nous tandis que d'autres y viennent, ce fait prouve que les prétendues persécutions religieuses ne sont qu'une invention que je m'abstiens de qualifier.

Nos accusateurs nous attribuent un esprit sectaire qui leur appartient en propre.

Ce n'est pas nous qui les persécutons, ce sont eux qui nous persécutent, en se servant de leurs coréligionnaires étrangers, avec leur haine sans pareil et sans motif, avec leurs injures et leurs calomnies. (*Applaudissements*).

Je pourrais, Messieurs, ne pas insister davantage, mais il me semble que mon devoir m'impose de vous soumettre un document nouveau et incontestable, qui prouvera pour tout homme consciencieux et honnête, que les juifs en général, comme groupe ethnique et religieux, ne se trouvent pas chez nous, même au point de vue du bien être, dans de plus mauvaises conditions que les autres populations qui habitent le pays; ils ne se trouvent même pas dans de plus mauvaises conditions que les Roumains.

Ce document est le tableau statistique ci-joint du mouvement de la population pendant un certain nombre d'années, répartie suivant la religion.

MOUVEMENT DE LA POPULATION CHRÉTIENNE ET DE LA POPULATION MOSAÏQUE DANS LA CAPITALE.

Années	Population juive	CHRÉTIENS							
		NAISSANCES				DÉCÈS			
		Garçons	Filles	Total	‰	Hommes	Femmes	Total	‰
1897	203693	3803	3682	7485	36,7	3370	2676	6046	29,7
1898	204472	3564	3426	6990	34,1	3369	2826	6195	30,3
1899	237743	3899	3795	7694	32,3	3585	3025	6610	27,8
1900	239434	3748	3637	7385	30,8	3155	2539	5694	23,7
1901	240625	3724	3489	7213	29,9	3252	2770	6022	25
		18738	18029	36767		16731	13836	30567	

Années	Population juive	MOSAIQUES							
		NAISSANCES				DÉCÈS			
		Garçons	Filles	Total	‰	Hommes	Femmes	Total	‰
1897	33301	778	682	1460	43,8	374	287	661	19,8
1898	33964	698	773	1471	43,3	449	359	808	23,7
1899	43274	789	743	1532	35,4	477	360	837	19,3
1900	43867	729	648	1377	31,3	436	348	784	17.8
1901	44486	685	649	1334	29,9	382	333	715	16
		3679	3495	7174		2118	1687	3805	

Veuillez considérer et comparer le coefficient des naissances chez les chrétiens et chez les juifs. Comparez de même le coefficient de la mortalité et vous aurez une image fidèle du véritable état des choses des deux côtés

Chez les chrétiens le coefficient des naissances varie entre 29.9 minimum et 36.7 maximum d'individus, pour mille. Chez les juifs le même coefficient des naissances varie de 29.9 (minimum aussi des chrétiens) jusqu'à 43.8, coefficient maximum auquel la population chrétienne n'est encore jamais parvenu.

Par conséquent, nous, peuple Roumain, peuple éminemment prolifique, peuple convaincu que le grand nombre des enfants constitue la richesse d'une maison, nous sommes dépassés par les juifs dans les naissances; ce fait, à ma connaissance, n'existe pas ailleurs.

Passons maintenant à la mortalité.

Le coefficient de la mortalité chez les chrétiens varie, pour mille habitants, entre 23.7 comme minimum et 30.3 comme maximum. Chez les juifs ce même coefficient varie entre 16 minimum et 23.7 maximum pour mille individus.

En d'autres termes, les juifs se trouvent dans une situation incomparablement plus favorable également au point de vue de la mortalité, car tandis que chez nous il meurt annuellement pour mille habitants de 23.7 jusqu'à 30.3 âmes, il ne meurt chez les juifs que 16 minimum et 23.7 maximum par mille habitants.

Le coefficient qui chez les chrétiens est le plus favorable (23.7 minimum de mortalité) est le plus défavorable aux juifs (23.7 pour mille) car il représente le maximum de mortalité.

Ce sont là, Messieurs, des chiffres qui témoignent d'un état de choses exceptionnellement favorable aux juifs. Ces chiffres prouvent que le coefficient de l'accroissement végétal qui résulte de la différence entre les naissances et les décès

est, dans la capitale de Roumanie, infiniment plus favorable aux juifs qu'aux chrétiens.

Cette preuve est irréfutable. Les paroles, quelque sonores qu'elles soient ne peuvent supprimer les faits. Il en résulte que le bien-être, en ce qui concerne l'existence, est beaucoup plus favorable aux juifs qu'aux chrétiens

C'est là encore peut être une conséquence de l'habitude du Juif, qui ne s'adonne pas à des travaux pénibles, en général, peu favorables, à la natalité.

Et puis, Messieurs, une persécution religieuse ou toute autre qui supprime les moyens d'existence (comme on prétend que nous le faisons à l'égard des juifs) ne peut demeurer sans influence sur l'accroissement de cette population. Au contraire, la population persecutée devrait diminuer et disparaitre avec le temps. (*Applaudissements*).

Chez nous, au contraire, les juifs se multiplient, comme je l'ai déjà dit, bien plus que les Roumains.

Quelle singulière persécution religieuse que la notre, quand elle vaut aux juifs qui vivent parmi nous, un bien-être matériel et un accroissement de population supérieurs aux Roumains, qui devraient justement être les plus favorisés! (*Applaudissements*).

A ce point de vue, la situation est la même dans les autres villes du pays. Voici les chiffres pour le mois de juin 1902, époque à laquelle on criait justement tant contre nous :

Naissances: 2723, garçons 1396 ; filles 1327 ; légitimes 2190 ; illégitimes 533 ; orthodoxes 2009 ; israélites 527 ; catholiques 93, protestants 30 ; mahométans 40 ; Roumains 1950 ; étrangers 238 ; sans protection étrangère 520.

Décès: 2382 ; hommes 1290 ; femmes 1092 ; orthodoxes 1786 ; israélites 208 ; catholiques 120.

L'excédent des naissances sur les décès est de 341 ; hommes 106 ; femmes 235 ; orthodoxes 133 ; israélites 229 ; pour les catholiques l'éxcédent des morts sur les naissances est de 27.

Tout commentaire est superflu. Les juifs n'ont réélement pas de quoi se plaindre chez nous, au point de vue de leur bien être surtout; au contraire.

Après avoir prouvé que nous n'exerçons point de persécution religieuse contre les juifs et que leur situation matérielle est généralement meilleure que celle des Roumains, il me reste encore à dire un mot sur la situation des juifs au point de vue du travail dans le pays.

Les juifs se sont constamment multipliés chez nous également par une trop grande immigration. Les nouveaux venus, sans capital et sans préparation spéciale, ne se sont pas addonnés à des travaux qui avaient précisément besoin de bras, ou à des travaux susceptibles d'un plus grand développement. Ils se sont presque exclusivement voués aux carrières auxquelles appartenaient leurs coréligionnaires arrivés auparavant dans le pays.

Il en est résulté une concurrence entre eux-mêmes, concurrence âpre, qui leur a rendu l'existence plus difficile.

Les nouveaux venus sans avoir pu améliorer leur situation, aggravèrent sensiblement celle des juifs qui se trouvaient déjà chez nous.

Il s'est produit ensuite un autre phénomène : la crise a obligé les meilleurs ouvriers à travailler à bas prix, comme l'offraient auparavant ceux des ouvriers juifs qui manquaient d'expérience, et les premiers attirèrent ainsi à eux toute la clientèle.

Telles sont les causes, les seules causes pour lesquelles beaucoup de juifs n'ont pas pu et ne peuvent pas gagner leur existence.

Est ce là de la persécution?

Et puis, les juifs ne se plaignent-ils que chez nous?

Je ne puis résister au plaisir de montrer que les juifs se plaignent même dans le pays de Chanaan, centre de toutes les immigrations, où ils

ont tous les droits et où ceux qui nous dénigrent prétendent se trouver, pour les juifs, le paradis terrestre rêvé.

Voici cependant comment ils se plaignent :

«*Les israélites russes qui peuplent les grandes villes d'Amérique et que le baron Hirsch a aidés avec tant de générosité, appellent notre attention,* **car leur misère est grande**».

«*Nos coreligionnaires américains leur ont donné une assistance fraternelle ; mais ce qu'elle ajoute aux ressources des fonds versés par le baron de Hirsch est insuffisant pour le relèvement de ces malheureux émigrés. Ils sont agglomérés dans quelques centres urbains ; il faut les disperser et leur ouvrir des contrées où ils puissent exercer des travaux agricoles et industriels*[1]).

Les juifs se plaignent donc aussi de l'Amérique. Je constate et je passe.

Je pourrais, Messieurs, parler encore longtemps sans toucher le côté politique de la question, ce qui serait déplacé ici, mais je me sens fatigué et obligé de conclure.

Je dois surtout faire un aveu, après tout ce que j'ai dit. Après avoir prouvé que les juifs n'ont pas le droit de se plaindre, car nous ne les persécutons pas, mais au contraire nous les aidons dans la mesure du possible, je dois avouer qu'ils ont commencé à avoir l'occasion de se plaindre et voilà comment :

Nous autres Roumains, nous sommes un peuple en marche ascendante. Nous avons pris conscience de nous-mêmes ; nous luttons, nous avançons, nous progressons, lentement mais sûrement, dans toutes les branches de l'activité humaine.

Il est facile d'en donner des preuves nombreuses.

Il n'y a pas longtemps que dans les diverses

[1]) Jewish Colonisation Association. Rapport du conseil d'administration aux actionnaires pour l'année 1896, page 5.

branches de l'activité scientifique nous n'avions que peu de représentants de notre race : médecins, ingénieurs, architectes, chimistes, physiciens, etc.; tandis qu'aujourd'hui les Roumains comptent, dans toutes ces branches, des personnalités qui nous font honneur par leur science et par leur travail.

Pour parler de professions de moindre importance nous avons aussi nos mécaniciens, nos comptables, etc., etc. De façon qu'il n'y a plus une seule branche d'activité où nous ne figurions et où nous ne progressions pas.

Il est loin, bien que très proche, le temps où des Roumains eux-mêmes croyaient ques nous étions incapables d'organiser et d'administrer des banques et des societés de credit, d'administrer et de construire des chemins de fer, des ponts aussi remarquables comme construction, que comme conception technique, etc.

A ce point de vue, le progrès est non seulement évident, mais encore, pourrait-on dire, pour quelques-uns, inattendu.

Quant au bien-être général, les mêmes progrès ont été accomplis. On sait, que la population de la Capitale était en décroissance, au point de vue vegetalal, il y a 20 ans.

Depuis lors nous nous sommes affermis, nous avons gagné en bien-être et en conditions hygienique et nous enregistrons chaque année, invariablement, des excédents de naissances au lieu de deficits.

Quant aux branches de l'activité qui jusqu'il y a quelque temps étaient presque exclusivement exercées par des juifs, nous constatons également que nous avons fait des progrès réels.

Ils ont quitté quelques unes de ces occupations, non pas à la suite des persecutions, mais par le jeu naturel de l'évolution et de la concurrence.

Les juifs avaient en main presque toutes les occupations qui exigeaient un travail facile et peu

de capital. A ce genre d'occupations s'adonnèront aussi les Roumains et ils ont réussi.

Ainsi, le petit commerce du pétrole était presque exclusivement entre les mains des juifs ; on les voyait partout, dans les rues, avec un petit tonneau attelé d'un cheval malingre et vendant le pétrole de maison en maison.

Aujourd'hui, il n'y a plus un seul !

Est-ce la persécution qui les a obligé d'abandonner ce commerce? Non ; c'est la concurrence : nos vigoureux Olteni n'ont plus eu besoin de cheval et de tonneau : ils chargèrent leurs larges épaules de deux bidons d'un contenu égal au tonneau des juifs et, avec des frais moindres, ils purent vendre meilleur marché.

Il en est de même pour les vitriers ambulants qui ne sont plus juifs, mais roumains, ou transylvains ou slovaques ; il en est de même, pour toutes les autres petits métiers, tels que peintres en bâtiments, ferblantiers, etc., où les Roumains remplacent de plus en plus les juifs et, les autres étrangers.

La libre concurrence, sans aucun secours de la part des autorités pour les uns, et sans aucune persécution pour les autres, a éliminé peu à peu et naturellement beaucoup de juifs de toutes ces petites industries ; a eliminé surtout ceux qui n'étaient pas suffisament préparés pour le metier qu'il exerçaient.

Et je ne doute pas, Messieurs les Conseillers, dans mon optimisme pour l'avenir de la nation roumaine, que ces Messieurs n'aient l'occasion de se plaindre de nous, à ce sujet, beaucoup plus encore à l'avenir.

En effet, la nouvelle direction donnée d'une part à l'enseignement, la diminution du nombre des fonctionnaires d'autre part, ainsi que les difficultès de l'existence, nous conduiront sûrement et progressivement dans une voie nouvelle. (*Applaudissements*).

Depuis quelque temps et surtout depuis que la crise nous a dessillé les yeux, un phénomène intéressant se manifeste chez nous : l'esprit d'association se développe parmi les Roumains, non seulement dans les villes, mais aussi dans les villages. On organise des sociétés coopératives ou anonymes pour le commerce de la banque, la mise en commun des économies. Ainsi, nous arrivons à pouvoir nous procurer l'argent nécessaire à des intérêts moindres que ceux des changeurs israélites.

C'est là, un mouvement important, tant au point de vue de la confiance réciproque, qu'à celui du service rendu aux paysans, qui en un temps relativement court, ont pu placer leurs économies dans des sociétés créées, la somme de quatre milions. Le nombre des petits changeurs se trouvent réduit ; ils se plaignent déjà ; mais ce n'est pas de notre faute, c'est le libre jeu de la concurrence et de la lutte. (*Applaudissements*).

La nécessité, ce grand maître, nous a stimulés et nous guidera dans la voie nouvelle jusqu'à la réussite.

Personne n'aura le droit de se plaindre, car telle est la marche du progrès chez les peuples viriles. (*Applaudissements*).

Permettez moi, Messieurs les conseillers, de vous remercier de votre bienveillante attention qui m'a procuré l'occasion de remplir un devoir et de mettre en évidence le patrimoine moral de civilisation de notre peuple. En plaçant en pleine lumière des faits précis qui anéantissent les accusations injurieuses et injustifiées de persécutions religieuses et de manque de sentiments humanitaires, dont on nous a accablés, avec tant de haine et tant d'injustice, je crois que vous m'approuverez de conclure, en faisant appel à l'opinion des gens justes et impartiaux à quelque religion et à quelque nation qu'ils appartiennent. (*Applaudissements répétés*).

ANNEXES

Voici les détails promis plus haut sur l'émigration des Juifs de Roumanie en 1901 et 1902.

Nous reproduisons ces chiffres d'après un document officiel, l'excelent : «*Raport asupra proiectului de buget pentru cheltuelile ministerului de interne pe exercitiul 1902—1903*» présenté par M. le député N. P. Ianovici à la Chambre des Deputés de Roumanie.

En 1901.

On a delivré des passeports d'émigration :

en Mai .. .. .. à	20	chefs de fam.	pour	54	pers.
» Juin	113	»	»	239	»
» Juillet..	172	»	»	376	»
» Août	119	»	»	262	»
» Septembre ..	186	»	»	433	»
» Octombre. ..	170	»	»	543	»
» Novembre ..	157	»	»	369	»
» Decembre ..	252	»	»	531	»
	1.189			2.807	pers.

Ont émigré réelement :

en Juin	chefs de fam.		78	avec	172	pers.
» Juillet	»	»	223	»	442	»
» Août	»	»	13	»	42	»
» Septembre	»	»	110	»	172	»
» Octombre	»	»	225	»	704	»
» Novembre.	»	»	195	»	487	»
» Decembre.	»	»	117	»	294	»
			961		2.313	pers.

Parmi ces emigrés il y avaient 781 hommes propres au travail.

En 1902.

On a delivré aux émigrants :

en Janvier	110	passep.	pour 224	pers.
» Fevrier	140	»	» 277	»
» Mars	231	»	» 692	»
» Avril	173	»	» 382	»
» Mai	497	»	» 968	»
» Juin	359	»	» 798	»
» Juillet	580	»	» 1.260	»
» Août	573	»	» 1.231	»
» Septembre	350	»	» 787	»
» Octombre	452	»	» 1.130	»
» Noembre	217	»	» 452	»
» Decembre [1]	237	»	» 530	»
	3.919	passep.	8.731	pers.

Ont émigré :

en Janvier	chefs	de fam.	105	avec	232	pers.
Fevrier	»	»	101	»	167	»
Mars	»	»	214	»	646	»
Avril	»	»	124	»	221	»
Mai	»	»	293	»	613	»
Juin	»	»	508	»	1.012	»
Juillet	»	»	437	»	951	»
Août	»	»	382	»	837	»
Septembre	»	»	361	»	827	»
Octombre	»	»	242	»	546	»
Novembre	»	»	284	»	636	»
Decembre [1]	»	»	348	»	796	»
			3.399		7.484	pers.

[1]) Chiffres donnés par le service statistique du ministère de l'intérieur.

Ont donc émigré :

en 1901, chefs de fam.	961	avec	2.313	pers.
» 1902, » » »	3.399	»	7.484	»
	4.360		9.797	»

parmi lesquelles 3.146 hommes en état de travailler.

En même temps, l'immigration des ouvriers etrangers en Roumanie se présente comme suit :

En 1901		66.961
En 1902 :		
	Individuellement	Par groupes
Janvier—Juin.	33.826	56.938
Juillet-Novembre	20 561	10.107
	54.387	67.045

Total : en 1901, 66.961 et en 1902 121.432 ouvriers étrangers immigrés.

C'est à dire : pendant que 9.797 Juifs (hommes, femmes et enfants) émigraient, 188.393 ouvriers étrangers, propres au travail, entraient dans nôtre pays et gagnaient leur existence.